

# SUBVENTION FRANCE AGRIMER 2014/2015

Famille	Produits	Marques	Format (g)	Portion (g)		Taux d'aide en €/kg	Taux d'aide en €/pot	GENCOD
Les yaourts	YAOURT NATURE AU LAIT FRAIS	BONNE MAMAN	4x125g	125	IC	0,18150	0,02269	3 045320 51759 0
	YAOURT NATURE AU LAIT ENTIER BIO	NOVA	4x100g	100	ICB	0,22950	0,02295	3 456770 03629 4
	YAOURT NATURE AU LAIT ENTIER	NOVA	4x125g	125	IC	0,18150	0,02269	3 456770 41741 3
	YAOURT NATURE ENRICHÉ EN VITAMINE D	NOVA	4x125g	125	IC	0,18150	0,02269	3 177630 00400 9
	YAOURT NATURE 0%	NOVA	4x125g	125	IC	0,18150	0,02269	3 177630 01300 1
	BULGY NATURE AU LAIT ENTIER	NOVA	4x125g	125	IC	0,18150	0,02269	3 177630 00010 0
	BIFIDUS NATURE AU LAIT ENTIER	NOVA	4x125g	125	IC	0,18150	0,02269	3 456779 80765 9
	YAOURT A LA GRECQUE NATURE	MAMIE NOVA	4x150g	150	IC	0,18150	0,02723	3 456770 41792 5
	YAOURT LEGÈRETÉ AUX FRUITS 0%	NOVA	4x125g	125	II	0,16340	0,02043	3 456770 21394 7
	YAOURT NATURE SUCRÉ ENRICHÉ EN VITAMINE D	NOVA	4x125g	125	IC	0,18150	0,02269	3 177630 00168 8
YAOURT SUCRÉ AROMATISÉ ENRICHÉ EN VITAMINE D	NOVA	4x125g	125	IC	0,18150	0,02269	3 177630 00900 4	
Les fromages frais	PETIT NOVA NATURE 3,9% DE M.G	NOVA	6x30g	30	III	0,54450	0,01634	3 456770 00683 9
	PETIT NOVA NATURE 3,9% DE M.G	NOVA	6x60g	60	III	0,54450	0,03267	3 177630 08100 0
	PETIT NOVA NATURE SUCRÉ 6,8% DE M.G	NOVA	6x60g	60	III	0,54450	0,03267	3 177630 00094 0
	PETIT NOVA NATURE 8,4% DE M.G	NOVA	6x60g	30	III	0,54450	0,01634	3 456770 00652 5
	PETIT NOVA NATURE 8,4% DE M.G	NOVA	6x60g	60	III	0,54450	0,03267	3 177630 08000 3
	PETIT BIO NATURE 3,8% DE M.G	NOVA	6x60g	60	ICB	0,22950	0,01377	3 456776 72535 2
	FROMAGE BLANC NATURE 0% DE M.G	MAMIE NOVA	4x100g	100	III	0,54450	0,05445	3 177630 09300 3
	FROMAGE BLANC NATURE 3% DE M.G	MAMIE NOVA	4x100g	100	III	0,54450	0,05445	3 177630 00141 1
	FROMAGE BLANC NATURE 7% DE M.G	MAMIE NOVA	4x100g	100	III	0,54450	0,05445	3 177630 11400 5
	FROMAGE BLANC NATURE SUCRÉ 6,8% DE M.G	MAMIE NOVA	4x100g	100	III	0,54450	0,05445	3 177630 07406 4
	FROMAGE BLANC LÉGÈRETÉ AUX FRUITS 0% DE M.G	MAMIE NOVA	4x100g	100	II	0,16340	0,01634	3 456779 80986 8
	FROMAGE BLANC NATURE 3,6% DE M.G BIO	NOVA	4x100g	100	IIIB	0,72450	0,07245	3 456774 75978 6
	FROMAGE FRAIS NATURE 0% DE M.G	NOVA	1x5000g	5000	III	0,54450	2,72250	3 456779 80684 3
	FROMAGE FRAIS NATURE 3% DE M.G	NOVA	1x5000g	5000	III	0,54450	2,72250	3 456779 80685 0
	FROMAGE FRAIS NATURE 7% DE M.G	NOVA	1x5000g	5000	III	0,54450	2,72250	3 456779 80689 8

Légende : Produits dont les caractéristiques permettent de bénéficier des aides de la mesure «Lait scolaire» (France Agrimer).

## CATÉGORIES DE PRODUITS - ANNÉE SCOLAIRE 2014/2015 - RÈGLEMENT (CE) N° 657/2008

PRODUITS ISSUS DE L'AGRICULTURE CONVENTIONNELLE	CATÉGORIE	UNITÉ	TAUX D'AIDE TOTAL
LAIT TRAITÉ THERMIQUEMENT	IA	€/L	0,18695
LAIT TRAITÉ THERMIQUEMENT TOUT CONDITIONNEMENT DISTRIBUÉ AUX ÉLÈVES EN ECLAIR, RRS ET ZUS	IAR	€/L	0,38517
LAIT TRAITÉ THERMIQUEMENT, CHOCOLATÉ, ADDITIONNÉ DE JUS DE FRUITS OU AROMATISÉ, CONTENANT AU MINIMUM 90% EN POIDS DE LAIT ET AU MAXIMUM 7% DE SUCRE AJOUTÉ ET/OU DE MIEL	IB	€/L	0,18695
LAIT TRAITÉ THERMIQUEMENT, CHOCOLATÉ, ADDITIONNÉ DE JUS DE FRUITS OU AROMATISÉ, CONTENANT AU MINIMUM 90% EN POIDS DE LAIT ET AU MAX 7% DE SUCRE AJOUTÉ ET/OU DE MIEL, TOUT CONDITIONNEMENT DISTRIBUÉ EN ECLAIR, RRS ET ZUS	IBR	€/L	0,36357
PRODUITS À BASE DE LAIT FERMENTÉ (YAOURTS...), ADDITIONNÉS OU NON DE JUS DE FRUITS, AROMATISÉS OU NON, CONTENANT AU MINIMUM 90% EN POIDS DE LAIT ET AU MAXIMUM 7% DE SUCRE AJOUTÉ ET/OU DE MIEL	IC	€/KG	0,18150
PRODUITS À BASE DE LAIT FERMENTÉ (YAOURTS...) OU NON, ADDITIONNÉS OU NON DE JUS DE FRUITS, AROMATISÉS OU NON, CONTENANT AU MINIMUM 75% EN POIDS DE LAIT ET AU MAXIMUM 7% DE SUCRE AJOUTÉ ET/OU DE MIEL	II	€/KG	0,16340
FROMAGE FRAIS OU FONDUS, AROMATISÉS OU NON, CONTENANT AU MAXIMUM 10% D'INGRÉDIENTS NON LACTIQUES	III	€/KG	0,54450
GRANA PADANO/PARMIGIANO REGGIANO	IV	€/KG	1,63140
FROMAGES AROMATISÉS OU NON CONTENANT AU MAXIMUM 10% D'INGRÉDIENTS NON LACTIQUES ET NE RELÈVANT PAS DES CATÉGORIES III ET IV	V	€/KG	1,38850
PRODUITS ISSUS DE L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE	CATÉGORIE BIO	UNITÉ	TAUX D'AIDE TOTAL
LAIT BIOLOGIQUE TRAITÉ THERMIQUEMENT	IAB	€/L	0,24695
LAIT BIOLOGIQUE TRAITÉ THERMIQUEMENT TOUT CONDITIONNEMENT DISTRIBUÉ EN ECLAIR, RRS ou ZUS	IABR	€/L	0,44517
LAIT BIOLOGIQUE TRAITÉ THERMIQUEMENT, CHOCOLATÉ, ADDITIONNÉ DE JUS DE FRUITS OU AROMATISÉ, CONTENANT AU MINIMUM 90% EN POIDS DE LAIT ET AU MAXIMUM 7% DE SUCRE AJOUTÉ ET/OU DE MIEL	IBB	€/L	0,23495
LAIT BIOLOGIQUE TRAITÉ THERMIQUEMENT, CHOCOLATÉ, ADDITIONNÉ DE JUS DE FRUITS OU AROMATISÉ, CONTENANT AU MINIMUM 90% EN POIDS DE LAIT ET AU MAXIMUM 7% DE SUCRE AJOUTÉ ET/OU DE MIEL TOUT CONDITIONNEMENT DISTRIBUÉ EN ECLAIR, RRS ou ZUS	IBBR	€/L	0,41157
PRODUITS BIOLOGIQUES À BASE DE LAIT FERMENTÉ (YAOURT...) OU NON, ADDITIONNÉS OU NON DE JUS DE FRUITS, AROMATISÉS OU NON, CONTENANT AU MINIMUM 90% EN POIDS DE LAIT ET AU MAX 7% DE SUCRE AJOUTÉ ET/OU DE MIEL	ICB	€/KG	0,22950
PRODUITS À BASE DE LAIT FERMENTÉ (YAOURTS...) OU NON, ADDITIONNÉS DE FRUITS AROMATISÉS OU NON, CONTENANT AU MINIMUM 75% EN POIDS DE LAIT ET AU MAXIMUM 7% DE SUCRE AJOUTÉ ET/OU DE MIEL	IIB	€/KG	0,20340
FROMAGES FRAIS OU FONDUS BIOLOGIQUES, AROMATISÉS OU NON, CONTENANT AU MAXIMUM 10% D'INGRÉDIENTS NON LACTIQUES	IIIB	€/KG	0,72450
GRANA PADANO / PARMIGIANO REGGIANO BIOLOGIQUES	IVB	€/KG	2,03140
FROMAGES BIOLOGIQUES AROMATISÉS OU NON CONTENANT AU MAXIMUM 10% D'INGRÉDIENTS NON LACTIQUES ET NE RELEVANT PAS DES CATÉGORIES III ET IV	VB	€/KG	1,78850

### LAIT SCOLAIRE - À partir du 01/09/2012

#### PROGRAMMES SOCIAUX

Ce programme, à destination des élèves, consiste en l'octroi d'une aide communautaire pour la distribution de lait et de certains produits laitiers aux élèves dans les établissements scolaires. Il est financé par l'Union européenne, dans le cadre du règlement communautaire n° 657/2008 du 10 juillet 2008, en application du règlement n° 1234/2007 du 22 octobre 2007. Il se complète, au niveau national, d'une aide destinée aux établissements scolaires ECLAIR et RRS ou situés en ZUS, et à la distribution de produits biologiques, qui est encadrée par le code rural, livre VI, titre 2, chapitre 1.

#### OBJECTIFS

Il s'agit de favoriser la consommation de produits laitiers, essentiels à une alimentation équilibrée, par les enfants d'âge scolaire et préscolaire (crèches).

#### BÉNÉFICIAIRES ET DEMANDEURS

Les bénéficiaires de l'aide sont des élèves fréquentant régulièrement les établissements scolaires et préscolaires (crèches, écoles, collèges, lycées...). Ces derniers sont les demandeurs de l'aide (gestionnaires agréés par France Agrimer).

#### MONTANT DE L'AIDE

Le montant de l'aide par catégorie de produit est calculé en multipliant la quantité de produit distribué pour une catégorie par le taux d'aide de cette catégorie.

Les taux des produits biologiques et de certaines catégories de produits pour les établissements scolaires en éducation prioritaire ou zone sensible (ECLAIR, RRS, ET ZUS) bénéficiant d'un complément national:

L'octroi de l'aide est limité à une quantité de 0,25 litre d'équivalent-lait par élève et par jour.